

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Introduction

La circulaire préfectorale du 9 décembre 2015 oblige toutes les collectivités, sans réserve de taille, à joindre à leurs documents budgétaires, une « note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles » de ces documents (dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015).

En 2022, la commune de SAINT AMAND SUR SEVRE a adopté la nomenclature M 57 par anticipation. Le référentiel M57 est devenu la norme pour toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024, en remplacement de la M14. Il offre aux collectivités des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Compte tenu de la taille de la commune (moins de 3 500 habitants), le référentiel adopté est le référentiel simplifié.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budgétisé 2024 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2024 En €
011- Charges à caractère général	282 900,00	249 838,14
012- Charges de personnel	236 200,00	231 877,77
014- Atténuation de produits	1 500,00	1 277,00
65- Autres charges de gestion courante	179 860,00	117 780,99
66- Charges financières	39 000,00	36 943,99
67- Charges spécifiques	500,00	0,00
68- Dotations aux provisions, dépréciations	500,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	740 460,00	637 717,89
042- Opérations d'ordre	5 500,00	8 123,26
023- Virement section investissement	262 531,05	
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	268 031,05	8 123,26
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 008 491,05	645 841,85

Le total des dépenses réelles s'élève à 637 717,89 € en 2024 contre 652 315,27 € en 2023.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – est en hausse par rapport à l’année 2023. Il s’agit des dépenses pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, carburant, combustibles, contrats de maintenance, assurances, fournitures et travaux pour l’entretien des bâtiments, de la voirie... Une baisse de 7 000 € sur les dépenses d’électricité a été observée en 2024 en raison du passage en LEDS de bâtiments communaux. Le budget consacré aux travaux d’entretien de voirie (bi-couche, point à temps) a été augmenté cette année.

Le chapitre 012 – charges de personnel – est stable par rapport à 2023.

Le chapitre 014 – atténuations de produits – correspond au dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs - stable par rapport à 2023.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – passe de 170 112,76 € en 2023 à 117 780,99 € en 2024. Ce chapitre comprend les indemnités et cotisations des élus, les contributions obligatoires (telles que les participations aux charges de fonctionnement des écoles publiques - lorsqu’un enfant de la commune est scolarisé dans une école publique, la participation à l’OGEC), les subventions aux associations, les redevances pour concessions, brevets, logiciels et diverses charges.

La baisse est due à la participation versée à l’OGEC, bien que son montant pour 2024 n’ait pas été diminué, les modalités de versement ont été modifiées pour s’adapter aux demandes de l’OGEC. Un versement prévu en fin d’année 2024 a été reporté sur janvier 2025 et n’apparaît donc pas dans les réalisations de 2024. De plus, une partie de la participation pour l’école publique de Mauléon (environ 9 000 €) n’a pas été versée sur 2024 mais sur 2025.

Le chapitre 66 – charges financières concerne les intérêts d’emprunts et de la ligne de trésorerie, il est en baisse par rapport à 2023.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles, correspond à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 – opérations d’ordre entre section, correspond aux écritures d’amortissement passées à la suite du versement d’un fonds de concours à la communauté d’agglomération du Bocage Bressuirais (pour travaux sur réseaux eaux pluviales) ainsi qu’aux écritures d’ordre passées à la suite de cession d’immobilisations (matériel divers)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budgétisé 2024 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2024 En €
013- Atténuations de charges	1 000,00	838,60
70- Produits des services	10 300,00	14 075,99
73- Impôts et taxes	107 900,00	122 533,76
731- Fiscalité locale	554 745,00	581 733,00
74- Dotations et participations	211 850,00	314 170,90
75- Autres produits de gestion courante	26 500,00	32 811,72
76- Produits financiers	0,00	1,47
77- Produits spécifiques	0,00	2 336,03
Total recettes réelles de fonctionnement	912 295,00	1 068 501,47
042- Opérations d’ordre	0,00	2 060,26
Total recettes d’ordre	0,00	2 060,26
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	912 295,00	1 070 561,73
002- Excédent de 2023 reporté	96 196,05	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 008 491,05	

Les recettes réelles totales de fonctionnement s’élèvent à **1 068 501,47 € en 2024** contre **1 056 918,41 € en 2023** soit une hausse de 1,10 % environ.

Le chapitre 013 – atténuations de charges, comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel à la suite d'arrêts maladie.

Le chapitre 70 – produits des services, comprend les ventes de concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (Gérédis et Orange), le transport scolaire (transport à destination de l'école primaire de St Amand – pour les paiements non réalisés directement par internet sur le site dédié de l'Agglo 2B), les prestations et remboursements versées par la communauté d'agglomération du bocage bressuirais (Agglo 2B).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, se détaille comme suit :

73211 – Attribution de compensation (Agglo 2B)	58 499,38 €
73221 – FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	12 548,00 €
732221 - FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	20 309,00 €
73223 – Fonds Départemental des droits de mutation	31 177,38 €
7328 – Autres fiscalités reversées (IFER éolien)	Versé en 2025 par l'Agglo
TOTAL	122 533,76 €

Le chapitre 731 – Fiscalité locale, se détaille comme suit :

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il a été décidé le maintien des taux :

- Taxe Habitation (TH) : **14,31 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **36,79 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : **59,59 %**

	Réalisé 2024 En €	Evolution 2023/2024
73111 – Impôts directs locaux	526 220,00	+ 5,30 %
73132 – Taxe sur les pylônes électriques	55 332,00	+ 9,80 %
TOTAL	581 552,00	+ 5,70 %

Sans changer les taux, le produit des impôts directs locaux est en hausse du fait de la revalorisation annuelle des valeurs locatives foncières.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, concerne essentiellement les dotations de l'état. Il se détaille comme suit :

	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
7411 – Dotation forfaitaire (DGF)	138 204,00	+ 0,50 %
741121 – Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	127 835,00	+ 176,42 %
741127 – Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	9 618,00	+ 20,00 %
741127 – Dotation aux élus locaux	255,00	-
744 - FCTVA	5 155,11	+ 13,00 %
74718 – Participations Etat - Autres	451,79	
74833 – Etat – Compensation au titre des exonération de taxes foncières	26 202,00	+ 0,96 %
74836 – Attribution Fonds Départemental Péréquation de la TP	0,00	-
7488 – Autres attributions et participations	6 450,00	- 1,57 %
TOTAL	314 170,90	+ 34,59 %

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, concerne les revenus liés à la location des salles communales, location parcelles antennes téléphoniques, remboursements divers (assurances, ...)

Le chapitre 76 – Produits financiers correspond à des intérêts de parts sociales pour 1,47 €.

Le chapitre 77 – Produits spécifiques concerne des mandats annulés et des cessions d’immobilisations (chemin du Poux, matériel divers).

Résultat de fonctionnement 2024 : 424 720,58 €
 Résultat antérieur reporté : 96 196,05 €
Résultat à affecter : 520 916,63 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

	Budgétisé 2024 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2024 En €
16- Remboursement d’emprunts	170 000,00	158 789,55
20- Immobilisations incorporelles	8 777,00	7 591,04
204- Subventions d’équipement versées	75 000,00	26 976,70
21- Immobilisations corporelles	109 727,00	61 903,72
OPERATIONS D’EQUIPEMENT		
N° 13 - VOIRIE	49 870,00	49 866,18
N° 40 – SALLE MULTI-ACTIVITES	610 648,00	280 582,62
N° 42 – RUE DES FONTAINES	364 985,00	162 724,98
N° 43- RESERVES FONCIERES	75 044,08	0,00
45- Opérations pour compte de tiers	5 016,00	5 016,00
Total dépenses réelles d’investissement	1 469 067,08	753 450,79
040 – Opérations d’ordre entre sections	0,00	2 060,26
041 – Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total dépenses d’ordre d’investissement	0,00	2 060,26
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	1 469 067,08	755 511,05

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital des emprunts pour 158 789,55 €.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles comprend notamment des frais relatifs aux avis d’appel d’offres, un acompte (50 %) sur l’étude de défense incendie de la Commune réalisée par le SDIS 79 et le versement d’un fonds de concours à l’agglo 2 b pour les travaux sur réseaux eaux pluviales de la rue des Fontaines (phase 1).

Le chapitre 21 (dont opérations d’équipement et opérations d’ordre) correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

OBJET	Montant TTC EN €
Caveau d’attente cimetière	972,19 €
Reprise de concessions dans le cimetière	9 196,00 €
Remplacement tintements cloches église	2 678,87 €
Passage en LEDS bâtiments communaux (salle Libellule, vestiaires foot...)	18 714,91 €
Pose de films solaires vitres archives	601,56 €
Achat de divers panneaux de signalisation	2 700,43 €
Eclairage public (carrefour rue Calvaire et passage piéton stade)	10 571,76 €
Croix Calvaire et cimetière	12 269,85 €
Achat illuminations Noël	2 131,75 €
Construction salle multi-activités	280 582,62 €
Travaux réfection Rue des Fontaines	162 724,98 €
Travaux réfection voirie	49 866,18 €

Le chapitre 45 (opération sous mandat) correspond à la remise en état provisoire de la chaussée rue des Fontaines dans l'attente des travaux de finition.

Des restes à réaliser pour un montant de **660 069,00 € en dépenses** sont à reporter sur le BP 2025 :

Article	Objet	Montant TTC
Article 203 (Frais études, frais insertion)	Etude défense incendie SDIS 79	1 185,00 €
Article 2041512 (Subv. Groupement de rattachement)	Fonds concours à l'Agglo 2 B pour travaux réseaux eaux pluviales rue des Fontaines (phase 2)	40 500,00 €
Article 2111-43 (terrains nus)	Acquisition foncière	75 044,00 €
Article 2116 (cimetière)	Aménagement stèle Jardin du Souvenir	1 000,00 €
Article 2131-40 (constructions bâtiments publics)	Salle multi-activités	330 065,00 €
Article 2135 (Inst.générales, Agenc, Aménagement des constructions)	Installation fibre et équipement téléphonique mairie	3 900,00 €
Article 2151-42 (réseaux de voirie)	Rue des Fontaines	202 260,00 €
Article 2152 (Installations de voirie)	Panneaux signalisation	1 500,00 €
Article 2157 (Matériel et outillage de voirie)	Poste à souder	550,00 €
Article 2188 (autres immobilisations corporelles)	Sèche-mains salle multi-activités, jardinière rue du Stade, cage et lasso capture animaux)	4 065,00 €
TOTAL RESTES A REALISER INVESTISSEMENT DEPENSES		660 069,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budgétisé 2024 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2024 En €
10- Dotations, fonds divers et réserves	331 700,00	330 625,69
13- Subventions d'investissement	379 158,00	113 579,68
16- Emprunts et dettes assimilées	169 256,20	
Total recettes réelles d'investissement	885 130,20	444 205,37
021- Virement de la section de fonctionnement	262 531,05	
040- Opérations d'ordre	5 500,00	8 123,26
Total recettes d'ordre d'investissement	268 031,05	8 123,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 153 161,25	452 328,63
001 Solde d'exécution positif reporté	315 905,83	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 469 067,08	452 328,63

Le chapitre 10, regroupe le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 29 201,73 € à la suite des travaux d'investissement réalisés en 2022 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 423,96 €.

A l'article 1068, une partie du résultat de l'exercice (300 000 €) est affecté pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13, subventions d'équipement, correspond aux versements de subventions pour divers projets :

- Acomptes subventions du Conseil départemental des Deux-Sèvres et de la CAF pour la construction de la salle multi-activités.
- Subventions du SIEDS, pour le passage en éclairage LEDS de bâtiments communaux et de l'éclairage public.
- Dons versés pour la restauration des croix du cimetière et du Calvaire.
- Subvention au titre des amendes de police pour la réfection de la rue des Fontaines.

Les opérations d'ordre (040 et 041) concernent des cessions d'immobilisations (vente de matériel et chemin du Poux), ainsi l'amortissement de fonds de concours versés à l'Agglo 2B pour la réfection de réseaux eaux usées et pluviales.

Des restes à réaliser pour un montant de **491 136,70 € en recettes** sont à reporter sur le BP 2025 :

Article	Objet	Montant TTC
Article 1323-40 (Subv non transférable – Département)	Solde fonds de solidarité Département 79 pour la construction de la salle multi-activités.	25 289,50 €
Article 13251-40 (Subv. non transférable - Groupement de rattachement)	Fonds concours Agglo 2B pour la construction de la salle multi-activités.	30 000,00 €
Article 1328-40 (Autres subv investissement)	Solde subvention CAF 79 pour la construction de la salle multi-activités	261 575,00 €
Article 1641-40 (Emprunts)	Prêt de la MSA pour la construction de la salle multi-activités.	94 256,20 €
Article 1641-43 (Emprunts)	Prêt pour acquisition foncière	75 000,00 €
Article 458201 (Opérations sous mandat)	Pour travaux réfection rue des Fontaines.	5 016,00 €
TOTAL RESTES A REALISER INVESTISSEMENT RECETTES		491 136,70 €

Résultat d'investissement 2024 :

Dépenses d'investissement	755 511,05 €
Recettes d'investissement	<u>452 328,63 €</u>
Résultat d'investissement 2024	- 303 182,42 €
Excédent reporté 2023	<u>315 905,83 €</u>
Solde d'exécution d'investissement 2024	12 723,41 €
Solde des restes à réaliser 2024	- <u>168 932,30 €</u>
Besoin de financement (Déficit investissement)	- 156 208,89 €

**Le Maire,
Sylvie BAZANTAY**